

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **18 août 2025** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Etienne Bourgeois
Siège #5 - Valérie Petit
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Le maire Sylvain Laroche

Formant quorum sous la présidence de monsieur du maire suppléant Philippe Gras, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2025-08-080

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 18 août 2025, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2025
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de juillet et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Vision stratégique MRC
 - 6.2 - Fermeture du bureau pour formation élection
 - 6.3 - Retour sur le Grand-Prix
 - 6.4 - Tracteur à pelouse
 - 6.5 - Aqueduc municipal, réhabilitation d'un puit
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Accotement rue Prince
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Pascal Desrochers, appuyé par Steve Peterson et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-08-081

3.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Valérie Petit et appuyé par Francois St-Germain d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2025-08-082

4.1 - Comptes du mois de juillet et suivi financiers

46 FQM			
202500149 (I)	5681	2025-07-10 Dossier : 250065-00	1 273,28 \$
1 273,28 \$			
423 VISA DESJARDINS			
202500150 (I)	5682	2025-07-10 Global industrial abreuvoire extérieur	8 307,41 \$
8 307,41 \$			
710 COVILEM INC			
202500151 (I)	5684	2025-07-10 raccord laiton, ruban vinyle noir, collier	76,25 \$
76,25 \$			
759 Medial Services conseils SST			
202500152 (I)	5685	2025-07-10 ajustement du forfait	409,02 \$
409,02 \$			
834 E & J Créations			
202500153 (I)	5686	2025-07-10 chandails Course de chaise	721,00 \$
721,00 \$			
862 SIUCQ			
202500154 (I)	5687	2025-07-10 Cotisation 2025	323,40 \$
323,40 \$			
863 Meubles Cedtek			
202500155 (I)	5688	2025-07-10 balançoire de cèdre teck sur bille avec toit	4 196,59 \$
4 196,59 \$			
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000			15 306,95 \$

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Francois St-Germain d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondues séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2025-08-083

6.1 - Vision stratégique MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire suivant, à la séance du conseil des maires du 18 juin 2025 (2025-06-162) ;

Engagée dans une transition socioécologique structurante, la MRC de Nicolet-Yamaska oriente ses actions vers un avenir durable, équitable et respectueux des écosystèmes.

En misant sur des services de proximité accessibles et de qualité, la MRC renforce le tissu social et économique local. Elle encourage une cohabitation harmonieuse entre les milieux naturels, agricoles, résidentiels et culturels, dans une perspective d'équilibre et de respect mutuel. Grâce à sa résilience, elle s'adapte aux changements climatiques, économiques et sociaux avec agilité et solidarité.

Elle valorise une agriculture durable, pilier de son identité territoriale, en soutenant les pratiques agroenvironnementales et l'autonomie alimentaire.

Par l'innovation, elle stimule la créativité et développe des solutions adaptées aux enjeux contemporains. La collaboration entre les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises est encouragée afin de renforcer la cohésion sociale et la capacité d'agir collectivement.

La MRC de Nicolet-Yamaska place l'inclusion au centre de ses priorités, en favorisant la participation de toutes et tous à la vie collective. Par cette approche intégrée et humaine, elle accroît son attractivité et affirme son rôle de territoire accueillant, innovant et durable.

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire, et ce, selon l'article 2.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités de la MRC peut exprimer son avis sur l'énoncé de vision stratégique par résolution, dans les 120 jours qui suivent la transmission d'une copie conforme par la MRC, conformément à l'article 2.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que l'article 2.18 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) stipule que la MRC doit tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire sur le projet de vision stratégique ;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité de Grand-Saint-Esprit ont pris connaissance de l'énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par Valérie Petit
Et appuyé par Francois St-Germain
et unanimement résolu par ce Conseil

D'appuyer l'énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de la MRC de Nicolet-Yamaska, tel qu'adopté à la séance du conseil des maires du 18 juin 2025 (2025-06-162) ;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska

2025-08-084

6.2 - Fermeture du bureau pour formation élection

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Etienne Bourgeois d'autoriser la fermeture du bureau municipal le mardi 26 aout pour la journée dans le cadre de la formation sur les élections municipales 2025.

6.3 - Retour sur le Grand-Prix

Le conseiller Steve Peterson fait un retour sur le Grand-Prix. Le directeur général fait état des recettes de l'événement.

2025-08-085

6.4 - Tracteur à pelouse

Le directeur avise les membres du conseil que le tracteur à pelouse sera très difficile à changer en 2025 vue la disponibilité actuel. Selon nos techniciens responsable de l'entretien, notre tracteur n'est pas conçu pour une aussi grande surface et qu'une commande à l'automne et une livraison au printemps sera l'idéal. De plus, le conseil convient qu'il faudra faire l'exercice d'évaluer la possibilité de donner à contrat la tonte des terrains municipaux.

6.5 - Aqueduc municipal, réhabilitation d'un puit

Le directeur général et l'inspecteur municipal avise les membres du conseil qu'il faudra sous peu procéder à la réhabilitation du puit #1. Des prix seront soumis à une séance subséquente.

7 - VARIA

7.1 - Accotement rue Prince

Le directeur général avise les membres du conseil que les différents fournisseurs sont d'avis que le rechargement seul n'est pas une solution optimale. Le conseil convient de voir au budget 2026 des sommes pour en faire le pavage.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2025-08-086

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 21.03 hrs.

ADOPTÉE

Sylvain Laroche, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Laroche, maire